

Séance du Mercredi 30 juin 2025

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Deux mille vingt cinq

Et le trente juin

Date de la Convocation

26 juin 2025

à 18 h. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

26 juin 2025

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, ADAM Marc, DEVERNAY Anne-Sophie, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, JAUZION Bruno.

Absents excusés : BONNAURE Martin, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Recomposition du Conseil Communautaire – Accord local

Le Maire expose aux conseillers que le Conseil Communautaire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, par délibération N°2025_05_003 du 27 mai 2025, propose aux communes de convenir d'un accord local pour la recomposition des conseils communautaires, en vue du renouvellement général en 2026.

Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cet accord local.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, n'approuve pas à l'unanimité l'accord local de recomposition du conseil communautaire et la répartition par commune établissant à 40 le nombre de conseillers communautaires.

2- DELIBERATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT ouvert aux FONCTIONNAIRES et, le cas échéant aux AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES L.332-14 ET L.332-8 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 1^{er} août 2025 d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent dans le grade d'Adjoint technique territorial ou adjoint technique principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30 minutes.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des effectifs, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR : 10 ABSTENTION : 1

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré, 30 juin 2025

Le Maire, Denise GARCIA

Nombre de membres

Séance du Mercredi 30 juin 2025

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Deux mille vingt cinq

Et le trente juin

Date de la Convocation
26 juin 2025

à 18 h. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage
26 juin 2025

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, ADAM
Marc, DEVERNAY Anne-Sophie, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER
Dominique, De BOURNET Catherine, JAUZION Bruno.
Absents excusés : BONNAURE Martin, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

**3- DELIBERATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT
ouvert aux FONCTIONNAIRES et, le cas échéant aux AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES
L.332-14 ET L.332-8 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 1^{er} septembre 2025 d'un emploi permanent d'adjoint administratif dans le grade
d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ou adjoint technique principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie
hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 18 heures.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le
tableau des effectifs, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR : 11

4- Création d'un poste d'agent contractuel dans le cadre du dispositif, Contrat unique d'insertion

Mme Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 23 juillet 2024 qui avait créé un contrat
d'accompagnement pour l'emploi pour une durée de dix mois. Ce contrat arrive à échéance.

Mme le Maire propose au conseil municipal de pouvoir reconduire le contrat à compter du 1^{er} juillet 2025.
pour une durée de 12 mois à 30 heures hebdomadaires

le conseil municipal autorise Mme le Maire à créer un poste d'agent contractuel à compter du 1^{er} Juillet 2025
dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

POUR : 9 ABSTENTION : 2

Le Maire :

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

**Fait et délibéré, 30 juin 2025
Le Maire, Denise GARCIA**

Nombre de membres

Séance du Mercredi 30 juin 2025

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Deux mille vingt cinq

Et le trente juin

Date de la Convocation

26 juin 2025

à 18 h. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

26 juin 2025

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, ADAM
Marc, DEVERNAY Anne-Sophie, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER
Dominique, De BOURNET Catherine, JAUZION Bruno.
Absents excusés : BONNAURE Martin, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

5- Convention de Servitudes réseau assainissement

Dans le cadre de la réalisation du réseau d'assainissement, il convient de passer des servitudes de passage de
canalisation de l'assainissement des eaux usées avec les propriétaires suivants :

Les conventions de servitudes sont consenties à titre gratuit :

Le tracé des canalisations est répertorié sur les documents joints.

Parcelles	Propriétaires
ZD 100	Succession MULLER Gabriel (consorts MULLER)
B 001	TANFIN Jérémy et HANROT Camille
ZC 251	QUET Dominique

Après discussion,

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions avec les propriétaires et à procéder à
l'enregistrement auprès du notaire aux frais de la commune.

POUR : 11

Le Maire :

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

**Fait et délibéré, 30 juin 2025
Le Maire, Denise GARCIA**

Nombre de membres

Séance du Mercredi 30 juin 2025

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Deux mille vingt cinq

Et le trente juin

Date de la Convocation

26 juin 2025

à 18 h. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

26 juin 2025

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, ADAM Marc, DEVERNAY Anne-Sophie, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, JAUZION Bruno.

Absents excusés : BONNAURE Martin, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

6- Demande de subvention Atout ruralité « Soutien à l'investissement Local » pour l'aménagement du centre bourg

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la démolition de l'ancien bâtiment mairie situé dans le centre bourg, il convient de réaménager l'espace démoli.

Il est prévu d'installer un espace avec jardin paysager sur ce lieu.

Le montant des travaux est estimé à 90 000 € HT .

Le Conseil municipal :

- décide de solliciter l'aide financière du département de l'Ardèche au titre du dispositif « Atout ruralité- Soutien à l'investissement local» pour l'aménagement du centre bourg. Le montant total des travaux s'élève à 90 000 € HT.
- approuve le plan de financement
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

POUR : 11

7- Demande de subvention à la Région AURA pour l'aménagement centre bourg

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la démolition de l'ancien bâtiment mairie situé dans le centre bourg, il convient de réaménager l'espace démoli.

Il est prévu d'installer un espace avec jardin paysager sur ce lieu.

Le montant des travaux est estimé à 90 000 € HT .

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- décide de solliciter l'aide financière de la Région AURA pour l'aménagement du centre bourg. Le montant total des travaux est estimé à 90 000 € HT
- approuve le plan de financement
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

POUR : 11

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré, 30 juin 2025

Le Maire, Denise GARCIA